



# Groupe de Travail ASE et PCS

## Agents Surveillance Électronique

## Agents Pôle Centralisateur de Surveillance

### COMMUNIQUÉ :

Force est de constater que les dernières réformes pénales vont dans le sens d'une augmentation du panel des peines alternatives à l'incarcération dans le but de faire baisser la population carcérale et de faire évoluer les types de prises en charges des personnes placées sous-main de justice.

Créé par la *loi n°97-1159 du 19 décembre 1997*, le placement sous surveillance électronique (PSE) a vu son champ d'application étendu et ses conditions d'octroi accrues. À ce jour, la mesure en vigueur est la DDSE.

**L'action conjuguée de l'ensemble des acteurs judiciaires et pénitentiaires a fait de la DDSE, l'aménagement de peine le plus prononcé (16940 mesures).**

Dans une dynamique de baisse des coûts engendrés par une journée de détention et au regard de la dynamique pénale, **FO Justice DAP** ne peut que constater l'augmentation significative des différents dispositifs (DDSE, PSEM, ARSE, ARSEM, BAR...).

Pour **FO Justice DAP** il était urgent d'ouvrir un groupe de travail eu égard au peu de reconnaissance dont jouissent les surveillants affectés dans ces services.

Ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le déploiement de la Surveillance Électronique. La professionnalisation et la technicité de leurs postes doivent être reconnues. **FO Justice DAP** a pu constater la diversité des pratiques professionnelles des agents ASE. Chaque DISP, voire chaque SPIP a sa propre organisation. Les agents comme les probationnaires n'ont pas à pâtir du manque de cadre.

C'est à l'occasion de la présentation du RPO2 du CTAP du 4 mars 2022, que les organisations syndicales ont été destinataires de 2 fiches de poste concernant les personnels de surveillance. Elles avaient été rédigées sans aucune concertation avec les acteurs du terrain. **C'est pourquoi, FO Justice s'est abstenue, lors du vote quant à la validation du Référentiel des Pratiques Opérationnelles (RPO2).**

Conscient et soucieux, de l'avenir et des difficultés que rencontrent ces personnels pénitentiaires, **FO Justice** a réuni les 9,10 et 11 mars des camarades affectés en Pôle Centralisateur de Surveillance (PCS) et des ASE qui sont quotidiennement impliqués et investis professionnellement.

**Fort des remontées des agents de terrain exprimées durant ces échanges, FO Justice travaille sur une plateforme revendicative.**

**Que ces agents soient assurés de notre soutien indéfectible pour obtenir la reconnaissance qu'ils méritent !!!**

FO Justice – le 24 Mai 2022

